



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarreguemines

## MAIRIE DE WOUSTVILLER

### Arrêté de circulation alternée pour cause de traitement des arbres d'alignement infectés par les chenilles processionnaires rue de Nancy à WOUSTVILLER

**Le maire de la commune de WOUSTVILLER,**

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Considérant** la nécessité de traiter les arbres d'alignement infestés par des chenilles processionnaires rue de Nancy ;

**Considérant** qu'en raison du traitement réalisé par l'Office National des Forêts, il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et permettre l'exécution du chantier, de réglementer la circulation routière, pendant la durée du chantier le mercredi 10 juillet 2019 rue de Nancy.

### ARRETE :

**Article 1.** La circulation des véhicules de toutes catégories s'effectuera par demi-largeur de chaussée et par sens alternés au moyen de feux tricolores de chantier ou de panneaux K10 suivant les besoins du chantier rue de Nancy le mercredi 10 juillet 2019.

**Article 2.** La signalisation des prescriptions visées aux articles I et II ci-dessus sera mise en place par le service technique de la commune de Woustviller conformément à la réglementation en vigueur notamment les dispositions du Livre I – 8ème partie "signalisation temporaire" approuvées par arrêté du 06 novembre 1992.

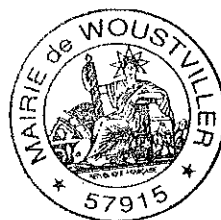
**Article 3.** Le dépassement sera interdit au droit du chantier. Le stationnement sera interdit sur les trottoirs des deux côtés le long du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 4.** Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarreguemines,
- L'Office National des Forêts,
- La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels selon les us et les coutumes locales.

Fait à Woustviller, 05 juillet 2019

**Madame le Maire**  
**Vice-présidente de la CASC Sarreguemines**  
**Vice-présidente du Conseil Départemental de la Moselle**  
**Sonya CRISTINELLI FRAIBOEUF**



*Pour le Maire*

*L'Adjoint délégué,*